Image not found or type unknown

Poursuite judiciaire en Allemagne suite à PV impayé

Par **Vincent G**, le **19/12/2008** à **18:09**

Bonjour,

Je vais être poursuivi par un organisme de recouvrement en Allemagne, pour un PV impayé daté du 04/11/08.
Que faire ?

Puis-je encore payer ? (avec qq jours de retard, date limite fixée au 18 /12 dans la lettre qu'ils m'ont adressée).

Merci d'avance pou votre réponse,

Cordialement

Vincent G

Par **psychollama**, le **20/12/2008** à **18:59**

Bonjour Vincent,

L'uniformisation des législations européennes fait que vous devez payer cette contravention. Essayez de contacter l'organisme de recouvrement pour leur dire que vous aurez un léger retard de paiement mais que vous êtes disposé à payer, en espérant que d'autres frais ne viennent pas s'ajouter au montant initial.

Bon courage

Par **Vincent G**, le **22/12/2008** à **10:02**

Merci pour votre réponse,
j'ai effectivement contacté l'agence de recouvrement, ça va rouler. (et du coup , je paye)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés